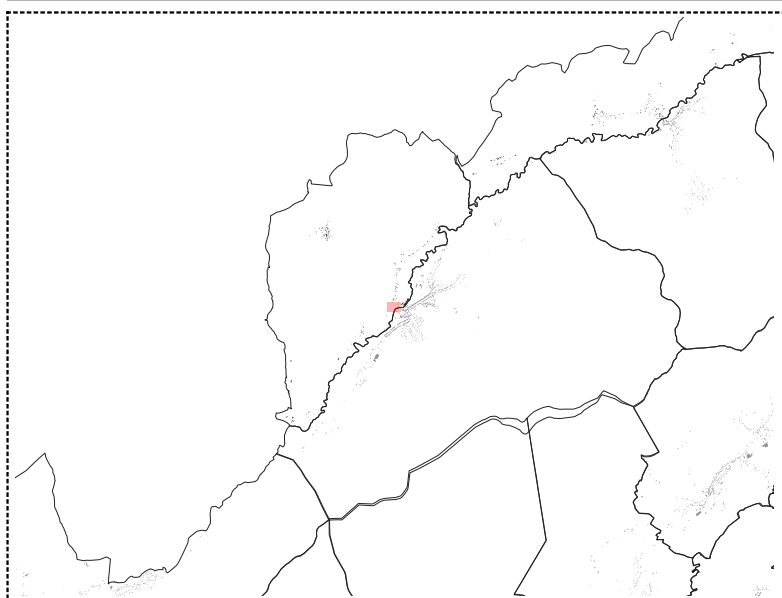
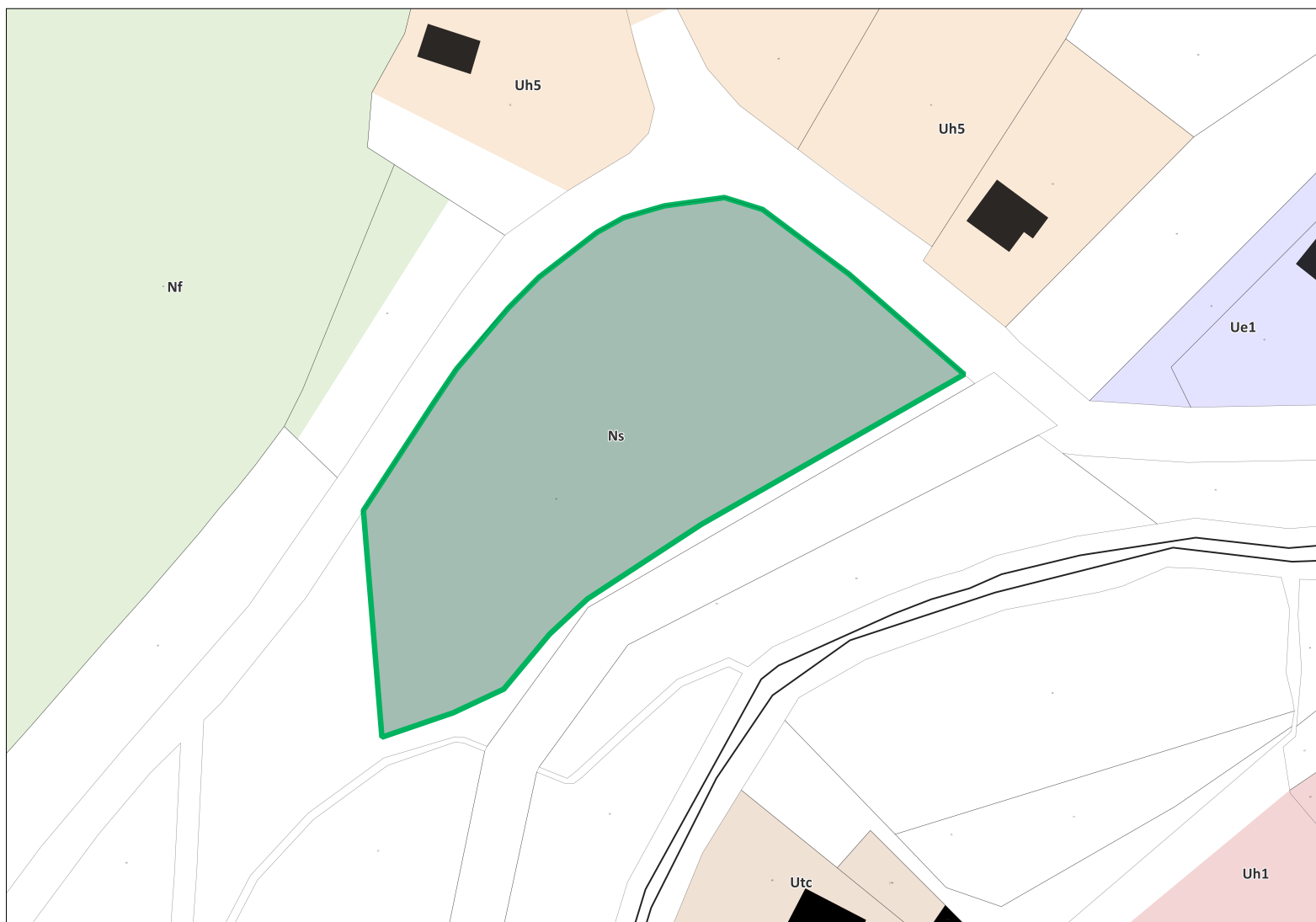




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

SURFACE (en ha) : 0.52

PROJET : > Site existant

> Public

> Terrain de sports





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns
STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée
ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

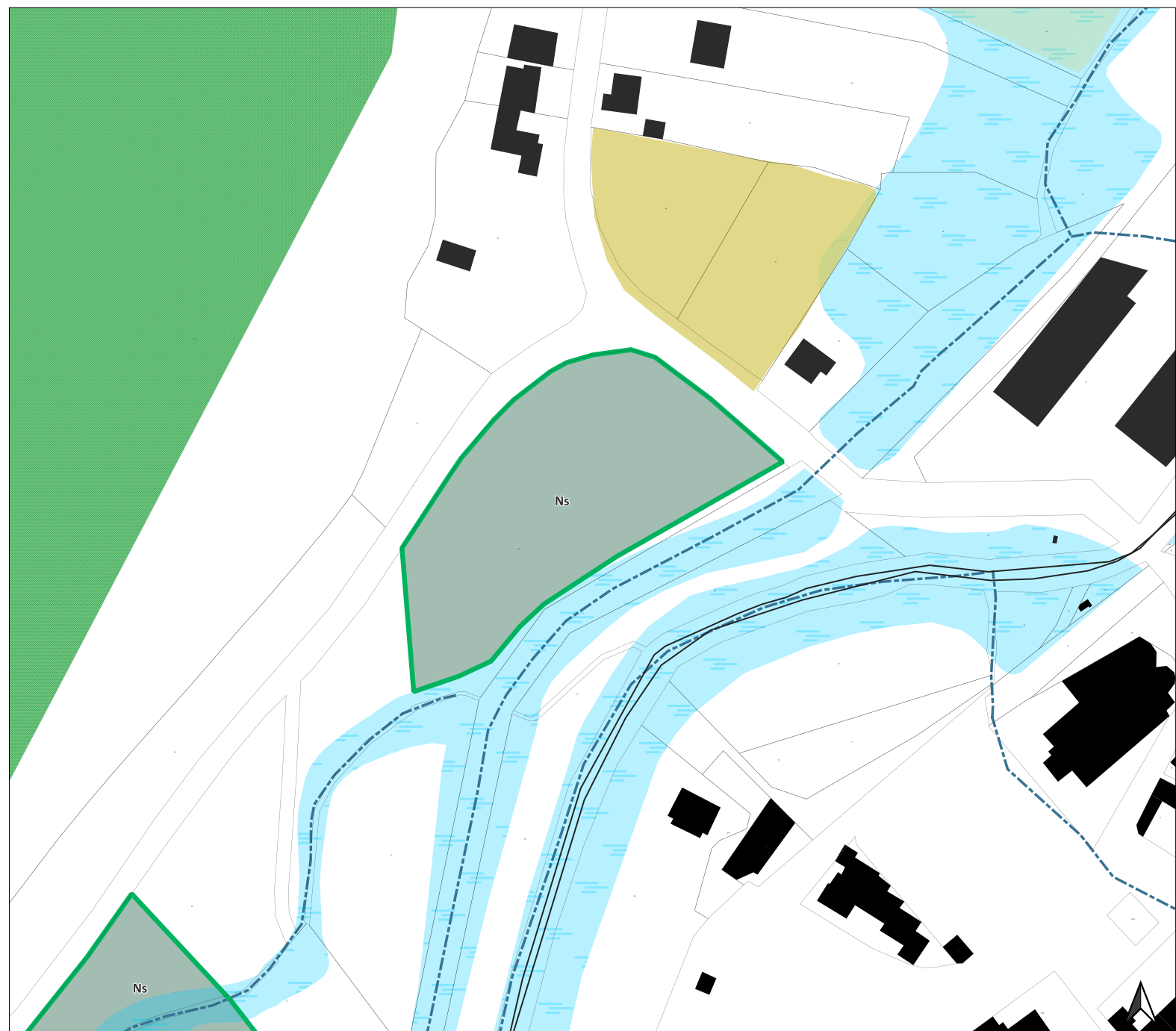
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
- Niveaux d'aléa : Fort
- Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

- Faible
- Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers. Le site est déjà artificialisé. Aucun impact n'est attendu.



Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers



Arrêté de Protection de Biotope



ZNIEFF 1



ZNIEFF 2



NATURA 2000



Zone Humide Effective



Réserve nationale

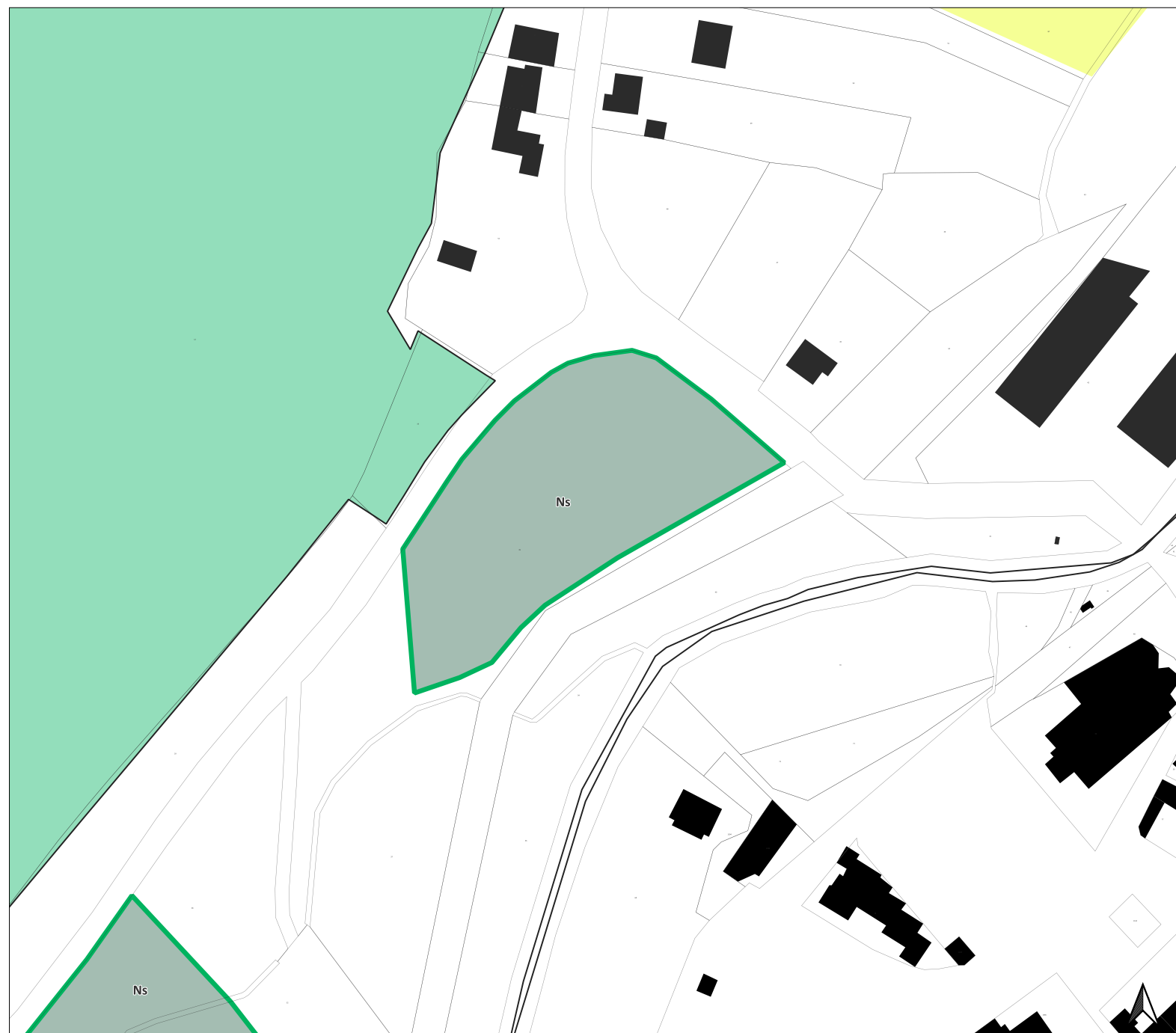
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns
STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée
ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 - Bâtiments agricoles
 - Périmètre ICPE
 - Périmètre RSD
 - Registre Parcellaire Graphique 2022

- Enjeux forestiers**
 - ONF- Forêts Publiques